

Date : 20070329

Dossier : A-272-06

Référence : 2007 CAF 130

**CORAM : LE JUGE NADON
LA JUGE SHARLOW
LE JUGE PELLETIER**

ENTRE :

**MCUE ENTERPRISES CORP.,
faisant affaire sous la raison sociale Di Da Di Karaoke Company,
VITUS WAI-KWAN LEE et YUK SHI (TOM) LO**

appelants

et

**ENTRAL GROUP INTERNATIONAL INC. et
TC WORLDWIDE LTD**

intimées

Audience tenue à Vancouver (Colombie-Britannique), le 29 mars 2007

Jugement prononcé à l'audience à Vancouver (Colombie-Britannique), le 29 mars 2007

MOTIFS DU JUGEMENT :

LA JUGE SHARLOW

Date : 20070329

Dossier : A-272-06

Référence : 2007 CAF 130

**CORAM : LE JUGE NADON
LA JUGE SHARLOW
LE JUGE PELLETIER**

ENTRE :

**MCUE ENTERPRISES CORP.,
faisant affaire sous la raison sociale Di Da Di Karaoke Company,
VITUS WAI-KWAN LEE et YUK SHI (TOM) LO**

appelants

et

**ENTRAL GROUP INTERNATIONAL INC. et
TC WORLDWIDE LTD**

intimées

**MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR
(Prononcés à l'audience à Vancouver (Colombie-Britannique), le 29 mars 2007)**

LA JUGE SHARLOW

[1] Il s'agit d'un appel du jugement par lequel la Cour fédérale (2006 CF 671) a rejeté la requête des appelants visant à obtenir une ordonnance radiant la demande déposée par les intimées à l'encontre des administrateurs de la société appelante. Le juge a conclu que les actes de procédure étaient suffisants pour formuler des allégations de conduite délictueuse de la part des appelants

agissant à titre personnel. Nous ne sommes pas convaincus que le juge a commis une erreur de droit en tirant une telle conclusion et nous sommes tous d'avis que le dossier ne révèle aucune erreur justifiant l'intervention de la Cour. L'appel sera rejeté avec dépens.

« K. Sharlow »

Juge

Traduction certifiée conforme
Suzanne Bolduc, LL.B.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-272-06

INTITULÉ : MCUE ENTERPRISES CORP. *et al.*
c.
ENTRAL GROUP INTERNATIONAL INC. *et al.*

LIEU DE L'AUDIENCE : VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 29 MARS 2007

MOTIFS DU JUGEMENT : LE JUGE NADON
LA JUGE SHARLOW
LE JUGE PELLETIER

**PRONONCÉS À
L'AUDIENCE PAR :** LA JUGE SHARLOW

DATE DES MOTIFS : LE 29 MARS 2007

COMPARUTIONS :

Paul Smith
Lawrence Chan
Stephen Selznick

POUR LES APPELANTS

POUR LES INTIMÉES

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Paul Smith Intellectual Property Law
Vancouver (Colombie-Britannique)

Cassels Brock & Blackwell LLP
Toronto (Ontario)

POUR LES APPELANTS

POUR LES INTIMÉES